

L'automne des commissions libérales

Le gouvernement Couillard a créé, au début de l'été, la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise et la Commission de révision permanente des programmes. Voici les grands enjeux économiques de ces commissions.

1. La Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

Cette commission a pour mandat officiel d'effectuer un examen de la fiscalité du Québec afin d'accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal, tout en assurant le financement des services publics. La Commission doit rendre son rapport final en décembre 2014.

Face aux difficultés persistantes des finances publiques, aux modifications récentes de notre régime fiscal, à la montée des inégalités de revenus et à l'évolution de la dynamique internationale concernant l'impôt des entreprises, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) réclame depuis près de deux ans un large débat sur le financement adéquat et équitable des services publics. Malheureusement, la composition de la Commission et l'échéancier de travail proposé laissent peu de place à la diversité des points de vue et à un véritable dialogue social.

Aussi, la Commission n'analysera pas ce que nous obtenons en retour des impôts et taxes que nous payons. Aucun jugement sur la fiscalité ne peut sérieusement être porté sans analyser l'autre côté de la médaille, c'est-à-dire les services publics et les programmes sociaux que l'on reçoit en retour.

Quels sont les enjeux qui émergent de l'actuel exercice de révision de la fiscalité ?

L'exercice de révision de la fiscalité pose plusieurs enjeux, dont les suivants :

- a) L'ampleur des contributions fiscales ;
- b) La fiscalité des particuliers et l'équilibre entre les différents modes de taxation ;
- c) La révision de la fiscalité des entreprises.

a) L'ampleur des contributions fiscales

On entend très souvent que le Québec a dépassé la « capacité de payer » des contribuables québécois. À partir de quel seuil un fardeau fiscal devient-il trop lourd ? Personne n'a jamais pu donner la moindre balise, avancer un quelconque chiffre sur ce que devrait être un fardeau fiscal « raisonnable » pour la simple et bonne raison qu'une telle norme n'existe pas. Le fardeau fiscal d'un pays représente tout simplement la contrepartie du panier de services publics et de programmes sociaux dont sa population choisit de se doter.



Des choix différents

Les populations des États-Unis et de la Suède ont fait des choix très différents sur les services publics qu'elles désirent s'offrir et sur les impôts qu'elles acceptent de payer en retour.

	États-Unis	Suède	Québec
Taille de l'État en % du PIB, en 2011	24 %	44 %	36 %
Inégalité : part des revenus du 1 % le plus riche	17 %	7 %	9 %

Sources : GODBOUT, Luc, et Suzie ST-CERNY (2014). *La fiscalité au Québec : un regard comparatif pour guider son renouvellement*, document de travail 2014/02 (2 mai), Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, p. 6, Statistique Canada et World Top Income Database.

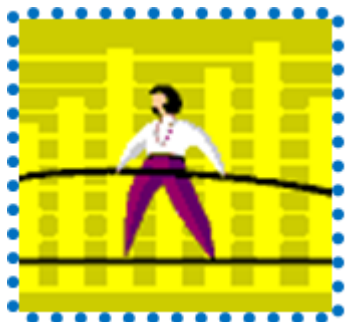
Compte tenu de l'état des finances publiques et de l'importance de financer adéquatement les services publics, la CSQ a recommandé à la Commission de rejeter toute nouvelle baisse du niveau global de contribution fiscale au Québec et a proposé diverses mesures pour hausser les revenus.

Les baisses d'impôt sont malheureusement dans les cartons du gouvernement. Celui-ci a prévu retourner en baisses d'impôt la moitié des surplus qui seraient dégagés à la suite du retour à l'équilibre budgétaire. Il faut à tout prix éviter de retomber dans le piège des baisses d'impôt qui entraîneraient éventuellement une nouvelle ronde de coupes dans les programmes et les services gouvernementaux. Il faut aussi récupérer tout espace fiscal libéré par le gouvernement fédéral à la suite de réductions d'impôts ou de taxes que ce dernier ferait. Cela permettrait de régler une partie des problèmes financiers du Québec, sans alourdir d'un centime le fardeau fiscal global de la population québécoise.

b) La fiscalité des particuliers et l'équilibre entre les différents modes de taxation

En ce qui concerne la fiscalité des particuliers, l'orientation principale que risque de retenir la Commission est de réviser la structure fiscale en vue d'une utilisation accrue des taxes à la consommation. La Commission pourrait par exemple proposer de hausser la taxe de vente du Québec (TVQ) et de réduire les impôts sur le revenu. Cette orientation pose problème. En effectuant cette transition, le régime fiscal québécois serait encore moins en mesure de répartir la richesse alors qu'il a déjà perdu cette capacité de redistribution au cours des dernières années¹. Depuis 1997-1998, la TVQ a déjà été haussée de trois points alors que plusieurs réductions de l'impôt sur le revenu ont été effectuées.

Par ailleurs, plusieurs économistes affirment qu'il est possible de concilier une répartition équitable des revenus avec une utilisation accrue des taxes à la consommation. Ils utilisent l'exemple des pays scandinaves.



Ces arguments posent problème. D'abord, les revenus avant impôt sont plus également répartis dans les pays scandinaves, ce qui fait en sorte que leur régime fiscal n'a pas à répartir autant la richesse qu'en Amérique du Nord. Dans la figure 1, on remarque d'ailleurs que les pays qui utilisent le plus les taxes à la consommation pour se financer sont les pays dont les revenus sont répartis le plus également (la part de revenus qu'accapare le groupe des 1 % les plus riches est plus faible).



CSQ

csq.qc.net

1 Il faut savoir que l'impôt sur le revenu permet de répartir beaucoup plus les revenus que la TVQ parce que les taux d'imposition augmentent avec le revenu (par exemple, au Québec, les revenus de moins de 40 000 \$ sont imposés à 16 % alors que les revenus de plus de 100 000 \$ sont imposés à 25,75 %).

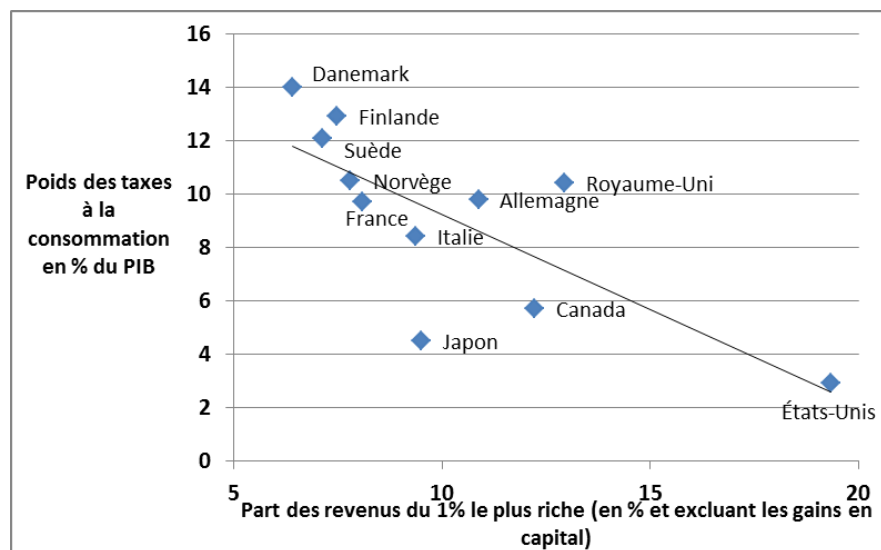


Fig. 1 – Relation entre l'utilisation des taxes à la consommation et l'inégalité de revenu (mesurée par les parts des revenus du 1 % le plus riche en excluant les gains en capital)

Sources : GODBOUT, Luc, et Suzie ST-CERNY (2014) et WORLD TOP INCOME DATABASE.

Ensuite, nous savons que la répartition des revenus s'appuie beaucoup sur les transferts aux personnes et l'accès à des services publics universels. Ainsi, au sein d'un État plus interventionniste, il est possible d'utiliser davantage les taxes à la consommation sans impact négatif sur la répartition des revenus. Mais comme ce n'est vraisemblablement pas l'intention du gouvernement actuel, il est inacceptable d'effectuer cette transition.

c) La révision de la fiscalité des entreprises

Les représentants patronaux se plaignent constamment du fait que les contributions fiscales au Québec sont plus lourdes qu'ailleurs en Amérique du Nord et réclament divers allègements, notamment concernant les cotisations sociales. Il existe bel et bien des considérations de concurrence fiscale internationale en matière d'imposition des sociétés. Cependant, il ne faut pas exagérer. La firme-conseil KPMG a publié plusieurs études² démontrant que les charges fiscales ne constituaient qu'une faible fraction de leur coût et que le Québec faisait bonne figure dans l'ensemble nord-américain en matière de compétitivité fiscale. Par ailleurs, le Québec est la province la plus généreuse au niveau des subventions aux entreprises.

La Commission pourrait malgré tout recommander d'importantes réductions aux contributions fiscales des entreprises en contrepartie d'une diminution des crédits d'impôt et subventions dont elles profitent. Il faudra donc être vigilant pour s'assurer que, globalement, le Québec n'est pas perdant, et que les entreprises continuent de contribuer adéquatement aux services publics et aux programmes sociaux dont elles profitent largement dans le cadre de leurs activités.

2. La Commission de révision permanente des programmes

La Commission de révision permanente des programmes est la seconde commission créée par le gouvernement libéral. Cette commission doit proposer au gouvernement 3,3 milliards de dollars de coupes dans les programmes gouvernementaux. Quels seront les effets de ces coupes sur l'économie du Québec ? En quoi ces coupes constituent-elles des mesures d'austérité et pourquoi ne sont-elles pas appropriées dans le contexte actuel ?

2 KPMG (2014). *Choix concurrentiels : Rapport spécial – Pleins feux sur la fiscalité*, édition 2014, 40 p. www.competitivealternatives.com/reports/2014_compalt_report_tax_fr.pdf (Consulté le 30 septembre 2014).



CSQ

C'est quoi « l'austérité » ?

Les mesures d'austérité sont des mesures visant à équilibrer les finances publiques d'un État ou à réduire l'endettement public. Ces mesures sont donc des restrictions budgétaires, des réductions massives de dépenses, des gels ou des coupes d'embauches ou de salaire et même, dans certains cas, des hausses des contributions fiscales. Ces coupes budgétaires touchent durement les femmes qui sont majoritairement présentes dans le secteur public et les jeunes occupant les emplois à statut précaire.

Les effets de l'austérité

Contraindre ou réduire les dépenses implique généralement de geler ou de réduire les dépenses de rémunération ou de supprimer des emplois. Toutes ces mesures ont un effet négatif sur l'économie, notamment en affaiblissant la consommation des ménages. Ce coup de frein du secteur public se répercute sur les entreprises privées qui réduiront à leur tour leurs embauches. L'effet dépressif est ainsi démultiplié.

Dans certaines circonstances, l'effet récessif des mesures d'austérité est si fort qu'il annule tous les efforts de redressement budgétaire consentis. En effet, d'un côté on réduit les dépenses, mais de l'autre, le ralentissement économique créé par cette réduction de dépenses diminue également les revenus fiscaux. Le résultat net est nul. C'est ce qui se passe actuellement en Europe, retombée en récession à cause de l'austérité.

Pourquoi l'austérité ?

Si les mesures d'austérité sont si néfastes pour l'économie, pourquoi les met-on en application ? Pour répondre à cette question, il faut comprendre que les États ont des objectifs à court et à long terme qui mènent à des mesures contradictoires.

Dans un contexte d'économie déprimée, la relance de l'activité économique est un objectif urgent à court terme. C'est la situation qui prévaut au Québec et encore plus en Europe. Pour atteindre cet objectif, les États doivent hausser leurs dépenses afin de stimuler l'économie, que ce soit au moyen d'investissements ou de bonification aux programmes sociaux.

Or, si un État est fortement endetté ou fait d'importants déficits, il est également souhaitable de redresser les finances publiques. Les États doivent donc resserrer leurs dépenses ou hausser les contributions fiscales pour retrouver l'équilibre budgétaire à long terme.

Les gouvernements doivent donc faire l'arbitrage entre l'objectif à court terme de stimuler l'économie et celui à plus long terme de limiter l'endettement et d'équilibrer les finances publiques. Le rythme auquel on procède au redressement budgétaire est déterminant.

L'austérité, ça ne fonctionne pas !

En résumé, le gouvernement du Québec a fait le choix de l'austérité alors que les conditions économiques ne se prêtent pas à un redressement budgétaire aussi rapide. Il a clairement été démontré que les mesures d'austérité ont un effet néfaste sur l'économie lorsque celle-ci évolue au ralenti, comme c'est le cas actuellement au Québec. Le rythme du redressement budgétaire devrait être moins rapide, et la majeure partie de l'effort devrait être réalisé au moment où l'économie québécoise a retrouvé sa pleine vigueur. Le gouvernement Couillard n'a pas fait ce choix. Il a fait un choix qui ne fonctionne pas.



CSQ

csq.qc.net